

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 08-426-1932 Rétribution du transport des dépêches par les navires de commerce.

n° 08-426-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
14 décembre 1931

Numéro JO  
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro  
31 mai 1932

### VISAS

**Vu** le décret du 28 mars 1928, fixant les taux de rétribution du transport des dépêches par les navires libres du commerce, modifié par le décret du 27 juillet 1930, relatif aux colonies françaises

Sur la proposition du Ministre des finances, du Ministre des postes, télégraphes et téléphones, et du Ministre des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est abrogé l'article 2 du décret du 27 juillet 1930.

#### Art. 2

— Je Ministre des colonies, le Ministre des postes, télégraphes et téléphones et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

**PAUL DOUMER.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Paul REYNAUD. Le Ministre des postes, télégraphes et téléphones, Charles GUERNIER. Le Ministre du budget, François PIÉTRI.**